



Règlement Fête les Zouaves 2026 - Charlemont

Organisateur

Fête les Zouaves est organisé par Charlemont - SPL Rives de Meuse.

La date établie pour l'édition 2026 est le dimanche 24 mai à Charlemont (Givet, 08). La manifestation comprend un trail non chronométré, deux parcours de course non chronométrés avec obstacles et une marche. Ces épreuves sportives sont ouvertes au grand public, dans un but de dépassement de soi et d'amusement.

Une Frappadog aura lieu à la même date, organisée par Givet Sport Cynotechnie. Cette course possède son règlement propre.

Conditions de participation

La manifestation est ouverte à tous, affiliés ou non à une fédération sportive. De par les obstacles mis en place et le dénivelé naturel de certains parcours, Fête les Zouaves requiert une bonne condition physique. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises et des risques encourus (risques de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaques, liste non limitative ...). Il reconnaît être apte à la pratique de la course à pied et au franchissement d'obstacles et s'engage à ne pas émettre de recours. Chaque participant engage sa responsabilité durant la course. Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.

Tout participant doit : être majeur ou âgé de 14 ans et + le jour de la course pour le Demi (5km), sous réserve d'une autorisation parentale et d'un questionnaire de santé valide. Un certificat médical datant de moins d'un an et attestant de l'aptitude à courir pourra être demandé. Ces éléments seront à joindre au moment de l'inscription. Une licence (FFA ou UFOLEP athlétisme), au nom du participant, en cours en 2026, peut se substituer au certificat médical.

Ces documents seront conservés par l'organisateur. Sans ces documents, le participant ne pourra prendre part à la course.

Les parents inscrivant leur(s) enfant(s) au format Galopin (2km, à partir de 7 ans) ou Demi (5km, à partir de 14 ans) engagent d'office leur responsabilité. Conscients que ce type de course à pied comporte des risques, ils s'engagent à ne pas émettre de recours.

Inscriptions

Chaque participant doit obligatoirement s'inscrire via le site internet <https://ledossard.com>.

Les inscriptions débutent le 24 mars 2026. La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 21 mai 2026 à 23h59. L'inscription sur place, le jour même, est possible, moyennant une surtaxe.

Les pièces justificatives nécessaires (questionnaire santé, autorisation parentale) devront être complétées ou déposées sur le site : <https://ledossard.com> pour valider l'inscription.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement par l'organisateur pour quelque motif que ce soit. Aucun dossard ne peut être cédé à une autre personne sans l'autorisation de l'organisateur et il est strictement interdit de courir sous le nom de quelqu'un d'autre. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne sans l'aval de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et face à ce type de situation.

Lors de votre inscription, veuillez particulièrement à donner une adresse mail correcte, pour permettre à l'organisateur de vous contacter en cas de problème ou pour vous adresser des informations personnelles.

Le nombre de participants pour l'édition 2026 est limitée à 500 personnes.

Parcours

La manifestation Fête les Zouaves propose plusieurs parcours et distances :

- Le Galopin, course 2km avec obstacles (à partir de 7 ans),
- Le Demi, course 5km avec obstacles (à partir de 14 ans),
- Marche 5km.

Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours, matérialisés par des rubalises, banderoles ou drapeaux. Ils devront impérativement respecter les consignes des organisateurs et bénévoles présents. Le port du bracelet identifiant est obligatoire sur le parcours de course. Aucune personne n'est autorisée à participer sans inscription préalable.

Le participant à la manifestation Fête les Zouaves reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur des distances de 2 ou 5km, en particulier courir, ramper, franchir des obstacles. Le participant reconnaît être apte à plonger dans une eau froide, dont la profondeur pourrait atteindre 80cm.

Certains obstacles pouvant utiliser des lasers ou de la fumée, il est dès lors conseillé aux personnes pouvant présenter des troubles épileptiques ou asthmatiques de les éviter. Aucun obstacle n'est obligatoire. Si le participant préfère éviter l'obstacle pour quelque raison que ce soit (phobie, peur, stress, fatigue, etc. ...), il pourra passer sur le côté.

Tarifs des inscriptions

Le tarif d'inscription aux courses de Fête les Zouaves sont les suivants :

- Le Galopin, 2km course (à partir de 7 ans) :
 - 5€
 - 7€ sur place, le jour même.
- Le Demi, 5km course (à partir de 14 ans) :
 - 10€

- 13€ sur place, le jour même.
- Marche (5 km) :
 - 5€
 - 7€ sur place, le jour même.

Paiement

Toute inscription doit immédiatement être suivie du paiement via la billetterie en ligne. Les personnes inscrites devront effectuer leur paiement par carte bancaire. Celui-ci entraîne la validation du dossier du participant.

Pour toute question relative à votre inscription ou votre paiement, vous pouvez nous contacter par mail à : contact@charlemont.fr ou par téléphone au : +33 (0)3 24 56 96 87.

Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés sur la zone de départ de la course le dimanche 24 mai 2026, à partir de 9h00 et au plus tard 30mn avant le départ choisi.

Afin de retirer les dossards, les participants doivent obligatoirement présenter :

- la preuve de leur inscription,
- une pièce d'identité,
- la pièce d'identité (ou copie) et une autorisation écrite de chaque participant dont vous voudriez retirer le dossard.

Par ailleurs, si un dossard a été remis à une personne à qui il n'était pas destiné ou si une personne court avec un dossard qui ne lui était pas attribué, la responsabilité du retirant sera engagée et l'organisateur pourra se retourner contre celui-ci, notamment en cas de blessure ou accident.

Départs

Les départs sont prévus aux heures suivantes :

- Marche, 5km : 9h30 (50p)
- Le Demi, 5km course (250p) :
 - première vague à 14h (50p)
 - deuxième vague à 14h10 (50p)
 - troisième vague à 14h20 (50p)
 - quatrième vague à 14h30 (50p)
 - cinquième vague à 14h40 (50p)
- Le Galopin, 2km course (200p) :
 - première vague à 15h30 (50p)
 - deuxième vague à 15h40 (50p)
 - troisième vague à 15h50 (50p)
 - quatrième vague à 16h00 (50p)

Les vagues seront ouvertes au fur et à mesure une fois la vague précédente complète.

Ravitaillement

Des ravitaillements solides et liquides seront proposés aux participants en cours d'épreuve et à l'arrivée.

Tenue et équipement

Collants ou survêtements sont conseillés. L'organisateur conseille à chaque participant de porter des vêtements qui ne craignent pas d'être salis, voire déchirés.

Le port de bijoux est vivement déconseillé. Les chaussures à pointes (spikes) sont interdites, ainsi que les bâtons de trail ou de marche.

Le port de déguisement et maquillage est fortement encouragé mais ne doit pas présenter un risque quelconque de blessures pour les participants.

Restauration

Un service de restauration sera organisé dans l'enceinte impériale de Charlemont.

Parkings

Différentes zones de parking seront balisées, dans Charlemont. Le stationnement en dehors de ces zones, sauf accord express de l'organisateur, n'est pas autorisé.

Le passage des véhicules de secours devra impérativement être possible en tout lieu.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages ...) sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition à chaque poste de ravitaillement et sur le site de départ/arrivée. Elles devront impérativement être utilisées par les participants. Les participants doivent conserver leurs déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

Sanction

Toute infraction constatée par un bénévole, signaleur ou membre de l'organisation (ex. : non-respect du parcours, comportement agressif ou dangereux, abandon de déchet sur le parcours ...) entraînera la mise hors-course immédiate du participant.

Abandon

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner, il doit se manifester auprès d'un bénévole, signaleur ou membre de l'organisation.

Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobile. La sécurité est assurée par des bénévoles et signaleurs répartis sur les parcours. Les services de secours (SDIS) seront avertis de l'événement.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Il est rappelé que les participants sont responsables de leur propre sécurité et ont le devoir de porter assistance à un autre participant en détresse.

Droit à l'image

Les photos prises par nos équipes avant, durant et après la course seront publiées sur le site et les réseaux sociaux quelques jours après l'épreuve. Par sa participation à la course, chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins commerciales et promotionnelles toutes les images et vidéos réalisées par les médias et l'organisation pendant la manifestation.

RGPD

Conformément à la Réglementation Générale de Protection des Données, les données personnelles fournies lors de l'inscription ne seront ni vendues ni cédées. Elles sont conservées par l'organisateur à des fins publicitaires et commerciales. Chaque individu peut s'il le désire, demander simplement par mail la destruction de ses données par l'organisateur et/ou se désabonner des newsletters.

Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile. L'assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Les associations et prestataires extérieurs sont couverts par leur propre police d'assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants d'avoir leur propre assurance individuelle et il est recommandé d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité de l'inscrit, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la manifestation.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course, en fin de course et sur le site d'organisation, sur toutes les infrastructures ainsi que sur les parkings de l'événement Fête les Zouaves. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Modification - Annulation de la course du fait de l'organisateur

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. L'organisateur pourra annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques.

Annulation du fait du participant

Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera effectué.

Chronométrage

Aucun chronométrage n'est prévu sur les courses.

Litige

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressé au siège de l'organisation en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 5 (cinq) jours après la course. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

La participation à la manifestation Fête les Zouaves entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.